

DH Infos > Faits divers

Denrées périmées saisies (26/07/2005)

Sobelco, l'entreprise d'import-export, falsifiait les dates de péremption à l'aide d'une machine

JUMET Le service des douanes et accises a mis au jour une vaste fraude alimentaire, le 14 juillet dernier. Ce jour-là, les douaniers ont opéré un contrôle inopiné dans les entrepôts de la Société Belge de Commerce (Sobelco), basée sur le zoning industriel de Jumet depuis 1982 et spécialisée dans l'import-export de produits alimentaires. Ils ont alors remarqué qu'un grand nombre de palettes renfermaient des denrées avariées et ont immédiatement avisé le parquet de Charleroi.

Dans la foulée, des perquisitions ont été menées dans un entrepôt qui s'est avéré vide, au domicile du gérant Ferdinando Leone à Marcinelle, ainsi qu'au siège d'exploitation à Jumet.

Dans ce hangar de 2.000 mètres carrés, les enquêteurs de la section Ecofin du SJA ont découvert plus de 100 tonnes de marchandises périmées. Elles étaient réparties en 279 palettes de sauce tomate, de pâtes, de confiseries, de biscuits secs, de chewing-gums, de conserves de légumes ou encore d'alcools fruités périssables.

Deux ouvriers, travaillant chez Sobelco depuis 2001, ont aussitôt été interpellés. Ils ont avoué avoir agi sur les ordres de Ferdinando Leone. Ce dernier, qui possède une firme semblable en Italie, achetait dans son pays des produits dont la date de péremption était dépassée. Il les stockait ensuite dans son entrepôt et faisait effacer cette date à l'aide d'acétone. Ensuite, un nouveau cachet était apposé, grâce au Crayon Plus. Cette étiqueteuse permet en effet de reproduire le procédé d'affichage du produit d'origine et de l'imprimer sur les conserves et les bouteilles visées. C'est ainsi que des palettes entières de sauce tomate, avariée depuis 1999, ont été affublées d'un cachet à *consommer avant novembre 2005*. Des chocolats, immangeables depuis 2002, venaient également d'être falsifiés. Leur destination? La petite, mais aussi la grande distribution! Inculpés de faux, usage de faux, escroquerie et infraction à la loi sur la protection des consommateurs, les deux ouvriers ont été relaxés.

Ferdinando Leone se trouve quant à lui dans sa famille en Italie, et il ne semble pas avoir l'intention de venir s'expliquer avec les enquêteurs carolos. Un mandat d'arrêt international devrait être lancé à son encontre.

Avec ce scandale alimentaire, jamais vu en Belgique, beaucoup de questions se posent quant à la qualité des produits écoulés sur le marché.

F. D.

© La Dernière Heure 2005